

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **SAINTE MARIE DU MONT**—50480

N°7-01-21

Séance du 14 Janvier 2021

Nombre de conseillers

- en exercice
- présents
- votants
- absents

14
14
14
0

L'an deux mille vingt et un, le quatorze Janvier à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Edelfingen, rue du Joly, sous la présidence de Mr Charles de Vallavieille, Maire.

Etaient Présents : M. de Vallavieille, Mme Plaisance, Mrs Lesseline, Jamet, Ferey, Mmes Postel, Cardine, Rolland, Mrs Dubourg, Leconte, Vasche, Mme Lepetit, Mrs Marie, Despres.

Mme Lepetit a été nommée secrétaire.

Date de convocation :
08 janvier 2021
Date d'affichage :
08 janvier 2021

OBJET
Travaux dans la RNN du
Domaine de Beauguillot:
avis du conseil municipal.

Le Conservateur de la Réserve naturelle du Domaine de Beauguillot, des représentants du Conservatoire du Littoral, de la DREAL et du Parc des Marais sont venus présenter aux membres du conseil municipal, le programme des travaux prévus dans la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot.

Au vu de l'augmentation de la fréquentation du site (environ 50 000 personnes/an), ce projet d'aménagement vise notamment l'amélioration de l'accueil du public (en proposant un nouvel itinéraire de cheminement, de nouveaux observatoires, des panneaux d'information...) et la restauration écologique du site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ♦ Donne un avis favorable à ce projet d'aménagement, mais s'inquiète fortement du problème de stationnement des véhicules, la gestion du flux de ces véhicules ne devant pas être supportée par la Commune;
- ♦ Précise par ailleurs que des installations sanitaires sont à prévoir par le porteur du projet au vu de la fréquentation, afin de maintenir la qualité de l'accueil.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Charles de Vallavieille



Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Sous-Préfecture de
Cherbourg le et publication ou
notification du